

Casse sociale réduite aux Editions de l'Avenir

Direction et syndicats ont accordé leurs violons sur le volet social du plan de restructuration. 45 emplois seront supprimés et non pas 60. Publifin va prendre le dossier en mains.

Fumée (presque) blanche aux Éditions de l'Avenir. Un préaccord a été conclu dans la nuit de jeudi à vendredi entre les représentants du personnel, leurs permanents et la direction des Éditions de l'Avenir quant au volet social du plan de restructuration envisagé.

Pour rappel, le 23 octobre, la direction avait annoncé son intention de restructurer les Éditions de l'Avenir, détenues par l'intercommunale Nethys, pour permettre, disait-elle, de pérenniser le futur du quotidien. Parallèlement à la phase d'information du plan Renault, une négociation avait été engagée. Les syndicats indi-

quent avoir obtenu une proposition jugée positive. La casse sociale sera en effet amoindrie puisqu'on ne parle plus de 60 équivalents temps plein supprimés, dont 36 journalistes (soit près d'un quart du personnel), mais de 45.

La répartition entre journalistes, administratifs et commerciaux n'est pas encore connue. Ce point sera discuté lundi prochain, lorsque les modalités concrètes du plan seront abordées en termes d'organisation. Les représentants du personnel s'efforceront de démontrer qu'au-delà d'un seuil minimum de journa-

listes, il n'est pas possible de publier le journal et un site web. C'est la teneur du message publié sur le site du titre par les délégations de l'Association des journalistes professionnels et de la société des rédacteurs de l'Avenir.

En attendant, le préaccord tombe donc «dans les temps» pour la direction. Car à partir du 1^{er} janvier 2019, les conditions pour prépensionner les gens seront plus strictes. Il ne sera plus possible de le faire dès 56 ans, la barre ayant été fixée à 59 ans. La direction entendait dès lors boucler le plan d'ici la fin de l'année afin de limiter au maximum les licenciements secs. Étant donné que 56 personnes sont potentiellement prépensionnables, il n'y en aura donc pas. Reste à savoir combien de travailleurs accepteront la prépension.

Par ailleurs, les syndicats ont obtenu que le personnel non-journaliste concerné par le plan reçoive une prime de départ correspondant à 2.500 euros par année d'ancienneté.

Direction et syndicats espèrent aboutir à la signature d'une convention collective de travail sur ces deux volets, social et organisationnel. Si tout va bien, l'ensemble sera présenté

mardi après-midi lors d'une assemblée générale du personnel.

Cet accord survient alors que le futur de l'Avenir est flou. On le sait, le groupe IPM, éditeur de La Libre Belgique et de la DH/ Les Sports a fait une offre de reprise de l'Avenir à Nethys. Un scénario qui a les faveurs du per-

sonnel pour autant que les travailleurs y soient associés via une coopérative. Le préaccord changerait-il la donne? «Pour nous cela ne change rien, indique François le Hodey, CEO d'IPM. Nous maintenons notre offre.»

Publifin va prendre en charge le dossier

Le préaccord a davantage un impact politique. Pour Nethys qui n'est pas vendeur alors qu'une grande partie du monde politique wallon le presse à le faire, un préaccord social est une bonne nouvelle et un feu vert au maintien de sa stratégie de synergies

avec VOO, son pôle télécoms.

Vendredi, avant une assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration de Publifin, propriétaire de Nethys, a évoqué le dossier et a décidé de rapidement se saisir du dossier, rapporte Belga. De nombreux actionnaires (province de Liège, communes) ont fustigé la décision de Nethys de procéder à une restructuration à l'Avenir sans que celle-ci ne soit avalisée par le CA de Publifin. Cette décision est actuellement analysée par la Région wallonne, les services juridiques vérifiant sa validité.

Les conseillers provinciaux Ecolo ont souligné que Publifin étant actionnaire unique de Nethys, il devait assumer ses responsabilités. Ils demandent la mise en place d'une nouvelle structure opérationnelle et organisationnelle, qui conditionnera le préaccord social.

J.-F. S.

Il n'y aura pas de licenciements secs aux Éditions de l'Avenir.